



**Rapport du Comité des finances et de
l'administration sur la réunion du
29 mars 2011**

DISTRIBUTION RESTREINTE

1. Le Comité des finances et de l'administration s'est réuni pour la première fois en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café le 29 mars 2011.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document FA-1/11 Rev. 1. Il a élu M. Damon DuBord (États-Unis d'Amérique) au poste de président et M. Pablo Braga Costa Pereira (Brésil) au poste de vice-président.

Point 2 : Rapport sur la réunion des 20 et 22 septembre 2010

3. Le Comité a approuvé le rapport sur la réunion des 20 et 22 septembre figurant dans le document WP-Finance 86/10.

Point 3 : État des finances

4. Le Chef du Service financier et administratif a fait rapport sur l'état des finances de l'Organisation à l'issue des cinq mois écoulés le 28 février 2011 (document FA-8/11). Les autres recettes se sont élevées à 92 785 livres sterling, soit un léger écart négatif de 486 livres sterling par rapport au budget. Les recettes de location des installations de conférence ont été étonnamment élevées, bien qu'elles aient été contrebalancées par un déficit des intérêts perçus en raison de la faiblesse exceptionnelle des taux d'intérêt.

5. En termes de dépenses, les coûts réels pour les cinq premiers mois se sont élevés à 1 204 530 livres sterling, soit 96 036 livres sterling de moins que dans le budget. Des économies ont été faites au titre du poste Personnel (74 028 livres sterling), essentiellement en raison du fait que le Directeur exécutif par intérim rempli également la fonction de Chef des opérations, ainsi que dans les postes Contrats spéciaux, Voyages et Locaux.

6. En conclusion, les comptes de gestion au 28 février 2011 enregistraient un excédent global de 95 550 livres sterling par rapport au budget. La situation financière de l'Organisation peut être décrite comme satisfaisante.

7. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 4 : Comptes administratif de l'Organisation pour l'exercice 2009/10 et rapport du vérificateur

8. Le Chef du Service financier et administratif a présenté les comptes administratifs pour l'exercice 2009/10 figurant dans le document FA-2/11 et a souligné les principales différences entre l'état de l'actif et du passif et l'état des recettes et des dépenses. Le principal point à noter dans ce dernier est une augmentation des recettes de location des installations de conférence par rapport aux prévisions du budget et aux recettes de l'exercice précédent, à 146 114 livres sterling. Toutefois, cet écart a été compensé par la baisse des intérêts perçus (13 638 livres sterling), en raison de nouveau de la faiblesse des taux d'intérêt.

9. On a enregistré un écart négatif relativement faible dans les dépenses pour l'exercice complet (8 352 livres sterling), essentiellement en raison des coûts de traduction, qui étaient dus à l'augmentation du volume des documents produits pour les projets et études, et des coûts des locaux (dus aux charges locatives facturées par le propriétaire). Le bilan net des recettes et des dépenses a été un excédent global de 11 510 livres sterling pour l'année. Cet excédent a été viré sur le Fonds de réserve, avec un montant supplémentaire de 11 961 livres sterling au titre des anciens soldes créditeurs. Ceux-ci sont apparus en 2002/03 en conséquence de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2001, alors que certains Membres avaient versé des cotisations pour une partie de l'année qui, juridiquement parlant, n'étaient pas exigibles. Le Fonds de réserve s'élève maintenant à 2 088 584 livres sterling.

10. Plusieurs délégués se sont interrogés au sujet du poste "Autres recettes" et ont demandé s'il serait possible de générer des revenus supplémentaires en fournissant des services comptables et financiers à d'autres organisations. Le Secrétariat a répondu que l'Organisation souhaiterait offrir de tels services : ils représenteraient une source de revenus mais, en pratique, leur intérêt est limité aux organisations internationales en raison de la

nature particulière des systèmes de paie et de comptabilité. Le Comité a également examiné le rapport du vérificateur et la réserve relative au recouvrement des arriérés. Il a été signalé que cette réserve figure dans les rapports du vérificateur depuis plus de 20 ans et que, aussi longtemps que certains Membres et anciens Membres auront des arriérés, la situation était peu susceptible de changer : l'autre option, à savoir prévoir une provision du montant de ces arriérés, n'est pas acceptable car l'Organisation a toujours été d'avis qu'il s'agit d'obligations internationales de gouvernements souverains qui doivent rester recouvrables.

11. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver les comptes.

Point 5 : Locaux

12. Le Directeur exécutif par intérim a indiqué qu'une lettre de l'expert immobilier du propriétaire avait été reçue la veille avec ses propositions pour la révision du loyer à compter du 1 avril 2011. En substance, il demande un loyer révisé de 714 000 livres sterling par an, par rapport au loyer actuel de 524 000 livres sterling et au loyer de 672 000 livres sterling pris comme hypothèse dans le projet de budget. En termes de loyer par pied carré, le chiffre proposé par le propriétaire correspond à 34 livres sterling, par rapport au loyer actuel de 24,95 livres sterling et au loyer du projet de budget de 32 livres sterling : en d'autres termes, le loyer proposé par le propriétaire est en augmentation de 36,3% par rapport au loyer actuel. L'expert immobilier du propriétaire a fait observer que le loyer proposé s'appliquerait pendant une période relativement longue : six ans, alors que la norme est de quatre ans.

13. Le Chef du Service financier et administratif a signalé que la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est, qui occupe le troisième étage, a accepté un nouveau loyer de 41 livres sterling par pied carré la semaine précédente. Le Secrétariat et un expert indépendant ont été surpris car ce chiffre est jugé relativement élevé et conclu hâtivement. Il a été noté que ce fait pourrait réduire le pouvoir de négociation de l'OIC dans les négociations sur le loyer. Cependant, il existe un certain nombre de points en faveur de l'OIC : en particulier, le fait que l'OIC est un locataire de longue date, qu'elle représente un bon risque de crédit et qu'il y a des restrictions d'utilisation du rez de chaussée.

14. Le Comité a examiné dans le détail les implications du loyer révisé. Les thèmes suivant ont été abordés : la possibilité de négocier davantage avec le propriétaire ; le calendrier des négociations, la possibilité de sous-location d'une partie des locaux à une autre organisation ou entité commerciale, la possibilité de partager des services avec cette autre entité et de générer des revenus provenant de ces deux sources.

15. Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que la poursuite des négociations avec le propriétaire est tout à fait possible et il a confirmé qu'une réunion serait organisée prochainement. Dans le cas où les négociations échoueraient et s'enliseraient, les deux parties pourraient nommer des experts immobiliers qui donneraient leur avis sur le loyer. Si ces experts ne tombent pas d'accord, la question serait portée devant un arbitre indépendant. Il a été noté que l'Organisation avait suivi cette dernière voie en 2001 et que les résultats avaient été peu satisfaisants et coûteux. Il a confirmé qu'il n'y avait pas de délai officiel pour fixer le loyer avec le propriétaire et qu'il n'était pas inhabituel que les négociations se poursuivent pendant plusieurs mois. Cependant, le loyer qui serait finalement convenu s'appliquerait rétroactivement à partir du 1 avril 2011. Il a également signalé que l'Organisation connaissait une autre organisation internationale qui pourrait, en principe, être intéressée par la sous-location d'une partie des locaux. Il s'agit d'une petite organisation qui s'est déclarée intéressée : elle a besoin d'une superficie de 2 000 pieds carrés, soit moins de 30% de la surface du deuxième étage et approximativement la superficie du cabinet du Directeur exécutif et des salles de réunion. Cette solution pourrait générer environ 80 000 livres sterling de revenus annuels. Si elle est intéressée, elle devra soulever la question devant son conseil à la mi-2011, dans l'objectif d'emménager avant la fin de l'année.

16. Un autre partenaire potentiel est l'Organisation internationale du cacao (ICCO). Bien que des discussions initiales aient eu lieu il y a 18 mois, le Conseil a décidé que c'était aux Membres, et en particulier aux pays membres des deux organisations, et non au Secrétariat, de mener ces discussions. Plusieurs délégués ont déclaré qu'il s'agissait d'une option potentiellement attrayante et que, dans l'affirmative, l'ICCO aurait besoin de beaucoup plus d'espace que la plus petite organisation, avec des synergies potentielles de partage des services administratifs. Il a également été noté que d'importantes décisions concernant l'emplacement du siège de l'ICCO devaient être prises en septembre 2011 et que cette question devra être résolue avant que l'ICCO puisse prendre toute décision à ce sujet. Certains délégués se sont inquiétés que la décision de l'ICCO pourrait se faire attendre, conduisant l'OIC à renoncer à des options actuelles pour une collaboration incertaine avec l'ICCO. Le Secrétariat a également convenu de réviser le document sur les options en matière de locaux, en y incluant des scénarios supplémentaires d'économie impliquant la sous-location de parties différentes des locaux de l'OIC.

17. Le Comité a décidé qu'un projet de décision serait soumis au Conseil contenant une recommandation que certains Membres représentatifs entament des discussions avec l'ICCO sur les locaux et le partage éventuel de certains services. Il a également pris note du

fait que le Secrétariat poursuivra les discussions avec le propriétaire et tentera de négocier le meilleur accord possible : ces négociations devraient vraisemblablement être conclues avant la prochaine réunion du Conseil en septembre 2011.

Point 6 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2011/12

18. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le projet de budget administratif pour 2011/12 et le résumé de l'analyse des coûts figurant dans les documents FA-7/11 et FA-11/11, respectivement. Le projet de budget contient une augmentation des dépenses de 8,4% par rapport à l'exercice en cours, soit 3 215 000 livres sterling. L'effet sur les cotisations est une augmentation de 8,7%, à 1 512 livres sterling par voix. Le loyer le plus récent proposé par le propriétaire (34 livres sterling par pied carré) est supérieur de 2 livres sterling à celui contenu dans le projet de budget.

19. Plusieurs délégués ont exprimé des préoccupations face à l'augmentation des cotisations et un délégué a noté qu'il avait reçu pour instruction une augmentation nominale de 0%. Un autre délégué a fait observer que l'augmentation des cotisations de l'exercice précédent était proche de 0% et que, comme il l'avait fait remarquer à l'époque, cette décision avait été à courte vue et était génératrice de problèmes pour l'avenir : cet ensemble de circonstances s'est déjà produit dans une organisation sœur.

20. Les postes individuels du projet de budget ont été examinés en détail. Toutefois, il demeure que les deux postes les plus importants sont le personnel et les locaux : ce dernier poste a été longuement discuté au titre du point de l'ordre du jour précédent et plusieurs mesures ont été décidées. Les délégués ont posé des questions sur le système de rémunération de l'OIC et l'application du système des Nations Unies, et sur la possibilité de faire des économies si l'OIC utilisait un système différent du système des Nations Unies. Il a été noté que cette question avait été soulevée lors de la dernière réunion du Conseil pour que le nouveau Comité des finances et de l'administration l'examine plus avant. Il a également été fait référence au document WP-Finance 83/10 qui définit les principes et les bases d'application du système des Nations Unies. Il a été convenu que le Secrétariat effectuerait des recherches sur d'autres systèmes de rémunération qui pourraient s'appliquer à l'Organisation et qui pourraient être examinés par le Comité.

21. Le Comité a demandé au Secrétariat de réviser le projet de budget à la lumière de cet examen et de poursuivre les négociations avec le propriétaire. Il a également demandé de préparer plusieurs scénarios pour la prochaine réunion du Comité, avec différents niveaux d'augmentation des cotisations, par exemple une option d'augmentation zéro avec réduction des fonds pour le programme des activités et autres dépenses et les incidences sur les services ; un autre basé sur le projet existant et un troisième scénario intermédiaire.

Point 7 : Barème des traitements, primes et base des contributions au Fonds de prévoyance

22. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document FA-3/11 relatif à un projet de révision du barème des traitements et des contributions au Fonds de prévoyance pour les agents des services généraux, qui se traduit par une augmentation de 3,1%. Malgré les questions soulevées au titre du point de l'ordre du jour précédent, il a été noté qu'une proposition d'augmentation de ce type n'a jamais été rejetée par le Comité des finances ou le Conseil et qu'elle devrait être considérée dans le contexte de la question générale de l'application par l'OIC du système de rémunération des Nations Unies. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver ce document.

23. Le Comité a également examiné une proposition visant à réviser le barème des traitements du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe, figurant dans le document FA-4/11. Cette révision se ferait selon le principe "sans gain ni perte" et sans frais pour l'Organisation. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver ce document.

24. Le Comité a ensuite examiné une proposition de révision de l'indemnité pour frais d'étude et de l'indemnité pour charges de famille du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe, figurant dans le document FA-5/11. Il a été noté que le coût de cette mesure était inférieur à 500 livres sterling et le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver ce document.

25. Le Comité a également examiné les modifications de la méthode de calcul des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe, figurant dans le document FA-6/11. La proposition consiste à utiliser un taux de change moyen mobile sur trois ans entre le dollar et la livre sterling plutôt que le taux de change mensuel, comme à l'heure actuelle. Cela donnerait une plus grande stabilité, tant aux membres du personnel qu'à l'Organisation, en termes de budgétisation. Elle serait également sans frais pour l'Organisation. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver ce document.

Point 8 : Arriérés de contributions

26. Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que le Nicaragua et la République démocratique du Congo n'avaient pas été en mesure de respecter les calendriers de paiement fixés dans les Résolutions 437 et 430 respectivement, même si la République démocratique du Congo a continué à effectuer de petits versements mensuels,

comme elle l'avait déjà fait. Les montants versés ont contribué au règlement de la cotisation pour l'exercice en cours mais n'ont pas eu d'impact sur le remboursement des arriérés. Le Comité a pris note de ces renseignements.

27. Le Comité a également examiné un projet de politique figurant dans le document FA-10/11 sur le parrainage des projets pour les pays qui ont des arriérés. Cette politique reflète celle du Fonds commun pour les produits et prévoit que les Membres ayant des arriérés de plus d'un an ne devraient pas pouvoir être parrainés par l'Organisation pour de nouveaux projets. Les Membres auraient toutefois la possibilité de présenter leur cas au Conseil. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le document.

Point 9 : Banques

28. Le Comité a examiné une proposition figurant dans le document FA-9/11 visant à élargir le nombre de banques auprès desquelles l'Organisation est autorisée à déposer des fonds. Il a également examiné la proposition d'un délégué d'inclure dans la liste uniquement les banques avec une cote A ou supérieure. Toutefois, il a été noté que les nouvelles banques proposées dans ce document ont toutes une cote supérieure à A, mais que l'introduction d'une telle politique pourrait avoir un effet sur les banques dans lesquelles l'Organisation a déposé des fonds. Cette suggestion sera examinée plus avant à une prochaine réunion. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le document.

Point 10 : Questions diverses

29. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 11 : Date de la prochaine réunion

30. Le Comité a noté que sa prochaine réunion devrait avoir lieu au cours de la semaine du 26 septembre 2011 et que la date serait confirmée par le Secrétariat, en consultation avec les Membres.